

Direction

Tél. : 04 77 43 92 95

Réunion du Bureau du SIEL-TE Loire

Compte-rendu

Date : 20 septembre 2021

Ont assisté à cette réunion :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente

Henri BONADA, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Martial FAUCHET, Sylvie FAYOLLE, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Valérie PEYSSELO, Didier PICARD, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Jean-Paul TISSOT

Excusé.e.s :

Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, François DUMONT, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Bernard SOUTRENON, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Pouvoirs déposés :

Mandant : François DUMONT

Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Mandant : Stéphane HEYRAUD

Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Mandant : Gilles PERRONNET

Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Didier PONCET

Mandataire : Pascal PONCET

Mandant : Bernard SOUTRENON

Mandataire : Henri BONADA

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I. Ordre du Jour | 3 |
| 1. - Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 28 juin 2021 | 3 |
| 2. - Programmation des travaux | 3 |
| 3. - Soutien à la télégestion dans le cadre du programme ACTEE..... | 4 |
| 4. - Contribution de Saint-Etienne Métropole sur le périmètre de la commune de St Etienne pour les travaux de dissimulation électrique | 5 |
| 5. - Durée des amortissements des ombrières et centrales au sol sur le budget annexe installations énergétiques | 6 |
| 6. - Déploiement réseau THD - Convention de financement LFA - SIEL-TE | 6 |
| 7. - Vente de terrain | 6 |
| 8. - Marché d'électrification inférieur à 150 000 € HT | 6 |
| 9. - Marché d'électrification supérieur à 150 000 € HT | 7 |
| 10. - Convention SIEL-TE - Commune de Châteauneuf..... | 7 |
| 11. - Convention SIEL-TE - Commune de Boën sur Lignon..... | 7 |
| 12. - Convention SIEL-TE - Synergie05..... | 7 |
| 13. - Groupement de commandes pour la réalisation d'un SDIRVE* | 8 |
| II. Informations Générales..... | 8 |
| a) Orientations stratégiques - Programme de travail | 8 |
| b) Bilan d'activités au 31 juillet 2021 | 9 |
| c) Problèmes d'approvisionnement en matériel suite à la crise sanitaire..... | 10 |
| d) Statut « Zone fibrée » Communauté de communes de Forez-Est | 10 |
| III. Questions diverses | 10 |

Ce jour, à ST PRIEST EN JAREZ, s'est réuni à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat, sous la présidence de Mme. Marie-Christine THIVANT, Présidente du Syndicat. M. Jean-Louis CHOUVELLON est désigné comme Secrétaire de séance.

I. ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente annonce que suite aux élections départementales, Mme REYNAUD, Mme DARFEUILLE et M. VERICEL sont à nouveau délégués SIEL-TE pour le Département.

1. - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 28 JUI 2021

Madame la Présidente soumet le compte-rendu de la précédente réunion à l'approbation des membres du Bureau. *Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

2. - PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente propose que les travaux suivants soient inscrits au programme 2021 (voir les listes détaillées par tranche ci-dessous).

| Type de travaux | Tranche | Budget 2021 TTC * | Budget 2021 HT | Montant engagé depuis le 1/01/2021 HT Hors crédits complémentaires | Bureau du 20/09/2021 | | | |
|---|---------|----------------------|-------------------|---|----------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| | | | | | Dossiers engagés | Montant total HT € | Contribution communale ou CDC HT € | Charge SIEL HT € |
| Electrification (FACE) Renforcement <i>Crédits complémentaires</i> | AP | | | 2 942 706 € | 22 | 509 536 € | - € | 509 536 € |
| | | | | | 2 | 22 521 € | - € | 22 521 € |
| Esthétique (FACE) | CE | | | 940 417 € | 10 | 282 812 € | 104 928 € | 177 885 € |
| Sécurisation Fil Nu (FACE) (anciennes tranches SS et SF) <i>Crédits complémentaires</i> | SN | | | 1 714 687 € | 8 | 97 411 € | - € | 97 411 € |
| | | | | | 1 | 2 280 € | - € | 2 280 € |
| Electrification Extension réseaux (FACE) <i>Crédits complémentaires</i> | AE | | | | 1 | 5 884 € | - € | 5 884 € |
| FACE Intempéries (FACE) | IN | | | 1 042 693 € | 14 | 492 973 € | - € | 492 973 € |
| Plan Relance Sécurisation (FACE) | PRS | | | 137 312 € | 1 | 13 320 € | - € | 13 320 € |
| Electrification Hors programme <i>Crédits complémentaires</i> | HP | | | 1 733 203 € | 19 | 229 068 € | 120 169 € | 108 899 € |
| | | | | | 1 | 6 667 € | 4 000 € | 2 667 € |
| Electrification Dissimulation réseaux | ES | | | 3 288 536 € | 13 | 569 176 € | 417 566 € | 151 610 € |
| Electrification Frais annexes <i>Crédits complémentaires</i> | FA | | | 78 699 € | 7 | 23 422 € | - € | 23 422 € |
| | | | | | 3 | 1 248 € | - € | 1 248 € |
| TOTAL ELECTRIFICATION | | 14 000 000€ | | 11 878 253 | | 2 256 318 € | 646 662 € | 1 609 656 € |
| Eclairage Public <i>Crédits complémentaires</i> | TN | | | 5 838 762 € | 84 | 1 560 761 € | 1 121 099 € | 439 663 € |
| | | | | | 6 | 19 700 € | 17 571 € | 2 129 € |
| TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC | | 7 100 000 € | | 5 838 762 € | | 1 580 461 € | 1 138 670 | 441 791 € |
| Eclairage public maintenance <i>Crédits complémentaires</i> | MA | | | 2 525 875€ | 1 | 168 000 € | - € | 168 000 € |
| | | | | | 3 | 1 552 € | - € | 1 552 € |
| TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC MAINTENANCE | | 2 600 000 € | | 2 525 875€ | | 169 452 € | | 169 452 € |
| Bornes de recharge <i>Crédits complémentaires</i> | BRN | | | - € | | - € | - € | - € |
| TOTAL BORNES DE RECHARGE | | 200 000 € | | - € | | - € | - € | - € |
| Télégestion | ED | | | 244 856 € | 3 | 22 143 € | 26 151 € | |

| | | | | | | | | |
|---|--------|-------------|--------------|-------------|----------|------------------------|------------------|------------------------|
| TOTAL TELEGESTION | | 310 000 € | 258 333 € | 244 856 € | | 22 143 € | 26 151 € | - € |
| Réseau ROC42 | ROC42 | | | 4 058 € | 1 | 458 € | - € | 458 € |
| Déploiement IOT | DEP | | | 30 650 € | 2 | 27 500 € | - € | 27 500 € |
| TOTAL OBJETS CONNECTES | | 1 230 000 € | | 34 708 € | | 27 958 € | - € | 27 958 € |
| Travaux THD <i>Crédits complémentaires</i> | TVX | | | 3 206 944 € | 11 22 | 600 000 € 219 325 € | - € - € | 600 000 € 219 325 € |
| Extension THD <i>Crédits complémentaires</i> | EXT | | | 3 233 753 € | 66 11 | 1 148 349 € 9 509 € | 48 406 € - € | 1 099 943 € 9 509 € |
| Renforcement THD | RFO | | | 90 000 € | | - € | - € | - € |
| Esthétique THD <i>Crédits complémentaires</i> | ES_THD | | | 1 710 377 € | 23 1 | 346 685 € 5 833 € | 176 644 € - € | 170 041 € 5 833 € |
| Dévoiemnt Voirie THD <i>Crédits complémentaires</i> | DOV | | | 8 500 € | 1 | 8 500 € | - € | 8 500 € |
| Dévoiemnt Infra THD <i>Crédits complémentaires</i> | DOI | | | 1 204 105 € | 31 8 | 254 471 € 6 619 € | - € - € | 254 471 € 6 619 € |
| Dévoiemnt Particulier THD <i>Crédits complémentaires</i> | DOP | | | 51 200 € | 5 1 | 15 900 € 842 € | - € - € | 15 900 € 842 € |
| Sécurisation THD <i>Crédits complémentaires</i> | SECU | | | 314 367 € | 1 | 2 500 € | - € | 2 500 € |
| Caméra et GFU | CAM | | | 392 210 € | | | | |
| TOTAL TRES HAUT DEBIT | | | 21 200 000 € | 10 211 454 | | 2 618 533 € | 225 463 € | 2 393 071 € |
| Génie civil télécom | FT | | | 298 260 € | 0 | - € | - € | - € |
| Câblage Télécom <i>Crédits complémentaires</i> | CA | | | 73 446 € | 5 1 | 20 600 € 899 € | 20 600 € - € | - € 899 € |
| TOTAL TELECOM | | | 1 700 000 € | 371 706 € | | 21 499 € | 20 600 € | 899 € |
| Energies Renouvelables | ENR | | | 2 755 153 € | 11 | 1 989 980 € | - € | 1 989 980 € |
| TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES | | | 3 650 555 € | 2 755 153 € | | 1 989 980 € | - € | 1 989 980 € |

Les membres du Bureau prennent acte, à l'unanimité, pour le programme 2021, de la liste des travaux tels qu'exposés ci-dessus, demandent au Département, à la Région, à l'Union Européenne ou à d'autres financeurs, pour les travaux qui pourraient en bénéficier, une subvention dont le montant viendra en diminution de la participation du SIEL-TE, précisent que les crédits relatifs à la participation du SIEL-TE sont ouverts au budget 2021 aux comptes précisés dans le tableau ci-dessus, autorisent Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir et notamment les conventions à passer, le cas échéant, avec les collectivités concernées.

3. - SOUTIEN A LA TELEGESTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE

M. SIMONE, Vice-Président explique que dans un contexte de massification des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des Collectivités publiques, le programme CEE ACTEE2 vise à apporter un soutien aux Collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions.

Lauréat du programme ACTEE, le SIEL-TE Loire dispose d'une enveloppe de subventions permettant de soutenir l'installation de la télégestion destinée à optimiser le pilotage des installations énergétiques. Ainsi, le SIEL-TE souhaite faire bénéficier ses adhérents de ce soutien exceptionnel en aidant les Collectivités désireuses d'installer des systèmes de télégestion sur leurs bâtiments. Il est ainsi proposé aux adhérents d'être soutenus à hauteur de 20 % des coûts HT dans la limite d'un projet par collectivité.

Ce soutien sera conditionné à la transmission au SIEL-TE Loire de la délibération travaux au plus tard au 31 décembre 2021 ainsi qu'à la communication autour du soutien du programme ACTEE. L'enveloppe disponible est estimée à 30 000€.

Les projets ayant bénéficié du soutien exceptionnel via ACTEE ne pourront pas solliciter le Fonds Révolution sur les mêmes dépenses.

M. BONNICI souhaite savoir quel est l'objet du programme ACTEE.

M. SIMONE répond que l'objectif de ce programme est de réaliser des actions réservées à la rénovation énergétique des bâtiments publics, avec une aide de la FNCCR qui s'appuie sur la vente des CEE.

M. GOUBY demande si seulement les premières communes qui auront délibéré pourront bénéficier du soutien, au regard du montant de l'enveloppe de 30 000 €.

M. SIMONE précise qu'une étude a été réalisée afin que toutes les communes qui sont concernées, puissent bénéficier de ce soutien.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent les conditions de mise en place d'un soutien exceptionnel à hauteur de 20 % des coûts hors taxe dans la limite d'un projet par Collectivité, selon les modalités exposées ci-dessus et autorisent Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

4. - CONTRIBUTION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE POUR LES TRAVAUX DE DISSIMULATION ELECTRIQUE

M. CHOUVELLON, Vice-Président, indique que le nouveau contrat de concession de distribution publique d'électricité, prévoit notamment une modification de la répartition de maîtrise d'ouvrage entre le syndicat et Enedis concernant les travaux de dissimulation des réseaux électriques sur le territoire de la ville de Saint-Etienne. En effet, le SIEL-TE a récupéré la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et gère désormais les dissimulations sur l'ensemble de son périmètre. Lors des négociations du nouveau contrat, ENEDIS a accepté de maintenir le taux dérogatoire de la ville de Saint-Etienne, déjà appliqué précédemment. En accord avec la Métropole et la ville de Saint -Etienne, les élus du SIEL-TE ont également négocié une enveloppe d'aide spécifique de 125 K€/an consacrée à la ville, dans le cadre d'une convention d'une durée de 4 ans (renouvelable dans les mêmes conditions pour 4 années supplémentaires si les crédits sont consommés). Cela permet donc la réalisation de 250 K€ de travaux par an pour la ville. Le taux de contribution des communes de la catégorie A pour les travaux de dissimulation de réseaux électriques est de 94 %, et a été réduit à 85 % en 2021 et 2022 dans le cadre du Plan de Relance. Il est important de préciser que les 40 % versés par Enedis dans le cadre de l'article 8 ne permettent pas de financer l'ensemble des chantiers puisque l'enveloppe était plafonnée à 220 K€/an (425 K€/an - hors ville de St Etienne - dans la nouvelle convention). Ce montant est donc mutualisé entre l'ensemble des dossiers de dissimulation. Afin de permettre à la ville de Saint-Etienne de conserver son taux de contribution de 50 %, appliqué lorsque les travaux étaient réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS, il est nécessaire de modifier le tableau des contributions. Au-delà du plafond annuel moyen de travaux, la contribution de la ville de Saint-Etienne serait alignée sur le taux de contribution des communes de catégorie A, à savoir, 85 % en 2021 et 2022, dans le cadre du Plan de relance du SIEL-TE et 94 % les années suivantes.

Mme FAYOLLE, prend note de la participation d'ENEDIS à hauteur de 50 % sur la dissimulation. Elle souhaite porter à la connaissance du Bureau l'état des discussions et précise que le SIEL-TE a envoyé un courrier à la Métropole, et que celui-ci, ne ferme pas la porte à une renégociation pour la baisse de la contribution de la Métropole. Elle annonce qu'une réponse va être faite au SIEL-TE, qu'il conviendra d'organiser une réunion et que si un accord est trouvé, une nouvelle délibération sera nécessaire.

Mme la Présidente explique qu'au précédent contrat, il y avait un accord particulier avec ENEDIS pour le taux dérogatoire de 50 % qui s'appliquait directement sur la ville de St Etienne. ENEDIS maintien ce taux dérogatoire, l'accord est ferme sur le premier PPI et pourra se poursuivre sur le 2^{ème} à condition que les dépenses soient bien engagées et que ce droit de tirage soit utilisé. Aujourd'hui, pour les autres communes le taux est à 40 % mais il y a bien plus de dépenses et une péréquation ou solidarité intercommunale est appliquée de façon à ce que toutes les communes profitent de la participation d'ENEDIS. Mme la Présidente indique qu'elle est ravie qu'une réponse soit apportée par la Métropole et qu'en cas d'accord, il y aurait une autre délibération, si le tableau de contribution venait à être modifier.

Mme FAYOLLE insiste sur la reprise d'un schéma de discussion pour faire évoluer la part de St Etienne Métropole et sur l'adoption d'une nouvelle délibération en cas de changement du taux.

Mme la Présidente répond qu'il s'agit de la traduction du contrat de concession tel que négocié et qu'en cas d'évolution du taux de contribution, il faudra effectivement une délibération du Bureau.

Mme FAYOLLE trouve que cette délibération est prématurée car les négociations ne sont pas terminées et pense qu'une nouvelle délibération sera nécessaire.

Mme la Présidente souligne que le contrat de concession est effectif pour les travaux 2021 et qu'il faut donc délibérer pour mettre à jour le tableau des contributions. Elle ajoute que cet avantage pour la ville de St Etienne ne restera acquis que si des travaux sont fait à hauteur des montants du contrat de concession.

Mme FAYOLLE indique que dans la logique de la position de St Etienne Métropole, elle ne prendra pas part au vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité (Mme Fayolle ne prend pas part au vote), valident le principe d'un taux de contribution dérogatoire de 50 % sur les travaux de dissimulation électrique pour la ville de Saint-Etienne, applicable à partir de ce jour, dans la limite d'un plafond annuel moyen de travaux de 250 K€ ; intègrent le taux de participation nouvellement validé au tableau des contributions à partir de l'année 2021 et autorisent Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

5. - DUREE DES AMORTISSEMENTS DES OMBRIERES ET CENTRALES AU SOL SUR LE BUDGET ANNEXE INSTALLATIONS ENERGETIQUES

M. SIMONE, Vice-Président, explique que pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques et de centrales au sol, le bilan financier prévisionnel fait apparaître une capacité d'autofinancement positive au bout de 30 ans d'exploitation et non de 20 ans comme c'est le cas pour les installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Ces compétences sont portées par le budget annexe Installations Energétiques du SIEL-TE Loire qui est soumis à la norme comptable M4 et donc à l'amortissement des immobilisations et des subventions. Il paraît donc nécessaire de fixer une durée d'amortissement de 30 ans pour ces installations de type ombrières et centrales au sol.

M. GOUBY demande quelle est la durée de vie d'un panneau solaire.

M. SIMONE indique que la durée de vie est très longue mais que ce qu'il convient de prendre en compte c'est la production, et qu'il est parfois nécessaire de changer un panneau pour améliorer la production.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la durée d'amortissement de 30 ans pour les ombrières photovoltaïques et les centrales au sol, et autorisent Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

6. - DEPLOIEMENT RESEAU THD - CONVENTION DE FINANCEMENT LFA - SIEL-TE

M. CHAVANNE, Vice-Président, rappelle que par convention en date du 01/12/2015, Loire Forez Agglomération (LFA) et le SIEL-TE Loire ont fixé les engagements techniques et financiers des deux collectivités pour le déploiement du réseau THD sur le territoire de LFA. L'article 5 énonçait les conditions de refacturation de frais financiers s'appuyant sur une ligne de trésorerie ou un emprunt à court et moyen terme. En 2019, le Conseil Communautaire de LFA a approuvé une autorisation de programme pour suivre les crédits de paiement de l'opération relative au déploiement du très haut débit sur le territoire des 45 communes concernées sur les 87. L'échéancier s'étale de 2020 à 2023 pour un montant total de 7 147 260 €. Les modalités de règlement des titres de recette, ainsi que les frais financiers afférents, doivent être formalisés par l'établissement d'une nouvelle convention. Il est proposé de conclure une convention spécifique de financement entre LFA et SIEL-TE Loire approuvant l'accord du SIEL-TE Loire de l'autorisation de programme voté par LFA en 2019 et l'accord de LFA sur les conditions de refacturation des frais financiers sur les exercices 2020 à 2023.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention de financement avec Loire Forez Agglomération ; et autorisent Madame la Présidente à signer la convention de financement avec Loire Forez Agglomération, ainsi que toutes pièces à intervenir.

7. - VENTE DE TERRAIN

M. SIMONE, Vice-Président, indique que les communes de Lentigny et St Bonnet les Oules ont souhaité acquérir des parcelles faisant partie intégrante de la concession de distribution d'électricité, dont ENEDIS est le concessionnaire, et en ont de ce fait référé au SIEL-TE Loire, afin que la procédure de revente de terrain soit enclenchée. Ces terrains n'étant plus affectés au service public, ils étaient appelés à sortir de la concession en tant que bien de retour. Un acte administratif entre le SIEL-TE Loire et la commune a alors été signé pour clôturer la vente à l'euro symbolique. Toutefois, les deux actes administratifs concernés ont été bloqués par le service de publicité foncière qui réclame le titre de propriété d'ENEDIS (EDF à l'époque) avec son numéro, mais le concessionnaire ENEDIS est dans l'incapacité de le fournir. C'est pourquoi, il a été convenu que ces reventes de terrain soient directement gérées par le concessionnaire en lien avec la commune (délibération du Bureau du 28/06/2021). ENEDIS s'engage ainsi à procéder à la vente des parcelles à l'euro symbolique. Une convention générale entre le SIEL-TE Loire et ENEDIS viendra fixer les conditions de ces reventes. A ce titre, il convient de déclarer les actes administratifs concernant la cession de terrain de Lentigny et St Bonnet les Oules nuls et nonavenus et de les traiter dans le cadre du nouveau dispositif.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à déclarer les actes administratifs des dossiers de cession de terrains sur les communes de Lentigny et St Bonnet les Oules nuls et nonavenus, et autorisent Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relative à ces dossiers.

8. - MARCHE D'ELECTRIFICATION INFERIEUR A 150 000 € HT

M. GANDILHON rappelle le lancement de la consultation « Marché Travaux d'Electrification rurale inférieur à 150 000 € HT ». Il s'agit de marché à bons de commande sans minimum ni maximum, conclu pour l'année 2022 et renouvelable annuellement jusqu'en 2025 inclus. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ont décidé en séance du 01 juin 2021 de retenir 12 candidats. Les membres de la CAO ont confié une mission d'analyse financière et technique des offres aux services du SIEL-TE Loire qui a consisté à majorer de 5% (augmentation de l'indice du TP) les prix 2017 de chaque lot (800 prix par lot) pour obtenir le prix 2021 et ce montant a été comparé aux offres des entreprises. Ainsi, en moyenne il y a une baisse de 3.4% par rapport à l'attribution du marché en 2017. La CAO du 19 juillet 2021 a attribué 9 lots et les 11 lots restants ont été renégociés. M. GANDILHON soumet à la validation des membres du Bureau la liste des entreprises attributaires.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident l'attribution des marchés ; autorisent Mme La Présidente à signer les 20 marchés avec les soumissionnaires retenus et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de cette décision et à celle des marchés jusqu'à leur terme définitif, autorisent Mme La Présidente à ester en justice en défense en cas d'éventuel recours contentieux formé contre cette procédure ou son exécution, et autorisent Mme La Présidente à signer toutes les pièces à intervenir.

9. - MARCHE D'ELECTRIFICATION SUPERIEUR A 150 000 € HT

M. GANDHILON poursuit avec le lancement de la consultation « Marché Travaux d'Electrification rurale supérieur à 150 000 € HT ». Il s'agit d'un accord cadre à marchés subséquents passés selon la procédure d'appel d'offres, conclus pour les années 2022-2025 incluses. Les membres de la CAO ont confié une mission d'analyse financière et technique des offres aux services du SIEL-TE. Il a été décidé en séance du 19 juillet 2021 d'attribuer l'accord cadre à la liste d'entreprises que M. GANDILHON soumet à la validation des membres du Bureau.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident l'attribution de l'accord cadre, autorisent Mme La Présidente à signer le marché avec les soumissionnaires retenus et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de cette décision et à celle des marchés jusqu'à leur terme définitif, autorisent Mme La Présidente à ester en justice en défense en cas d'éventuel recours contentieux formé contre cette procédure ou son exécution, et à signer toutes les pièces à intervenir.

10. - CONVENTION SIEL-TE - COMMUNE DE CHATEAUNEUF

M. SIMONE, Vice-Président, indique que depuis 2016, la commune de Châteauneuf développe les plateformes ILOT@GE et IMM@BOIS avec le soutien technique du Syndicat dans le cadre de la compétence optionnelle Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE). Pour assurer la continuité de ces dispositifs, la commune souhaite un nouvel accompagnement technique. Pour cela, il convient de signer une nouvelle convention en lieu et place des deux conventions initiales (ilotage et immobois) signées entre les deux parties.

Cette nouvelle convention fixe les modalités d'intervention du SIEL-TE Loire qui sera chargé de mettre en place un système de management de l'énergie pour les bâtiments labellisés R2S, accompagner l'alternant ingénieur recruté par la commune sur les sites Ilot@ge et Imm@bois, étendre le réseau de collecte d'objets connectés des deux sites, faire le monitoring des consommations et de l'analyse des capteurs Fibre pour Imm@bois, exploiter et accompagner le dispositif i@tage et développer la mobilité Hydrogène pour l'accompagnement du E rallye Monte-Carlo composé de véhicules électriques et hydrogène.

Les données seront utilisables par le SIEL-TE pour lui permette de reproduire auprès de ses adhérents ces plateformes. La commune rémunère le Syndicat sur la base annuelle de 34 jours d'expert.

M. BONNICI demande quelle est la rémunération correspondante à 34 jours d'expert.

M. SIMONE répond que le jour expert est à 609 € donc 20 706 Euros.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention entre le SIEL-TE et la commune de Châteauneuf ; autorisent Madame la Présidente à finaliser toute discussion utile avec la commune de Châteauneuf ; et autorisent Madame la Présidente à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir.

11. - CONVENTION SIEL-TE - COMMUNE DE BOËN SUR LIGNON

M. SIMONE poursuit avec la réhabilitation de l'Hôpital de Boën sur Lignon en co-maîtrise d'ouvrage avec Loire Habitat. Ce programme de 5 M€ comprend également la création d'une maison de la santé, d'une maison d'assistantes maternelles, d'un espace annexe de santé. Dans le cadre initial de la compétence optionnelle Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE), la commune souhaite un accompagnement avec une expertise énergétique pour apporter aux élus un conseil lors des échanges avec le maître d'œuvre. Enfin, la commune de Boën sur Lignon dispose d'une infrastructure numérique et de nombreuses installations en télégestion. La commune souhaite un accompagnement pour former les agents de la Collectivité sur l'utilisation de ces équipements. Dans ce cadre, le SIEL-TE sera chargé du suivi énergétique, de l'accompagnement du personnel de la commune dans le numérique. La commune rémunère le Syndicat sur la base annuelle de 14 jours d'expert.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention entre le SIEL-TE et la commune de Boën sur Lignon, autorisent Madame la Présidente à finaliser toute discussion utile avec la commune de Boën sur Lignon, et autorisent Madame la Présidente à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir.

12. - CONVENTION SIEL-TE - SYMERGIE05

M. SIMONE, Vice-Président, termine avec la démarche du SyMEnergie05 qui souhaite adapter son organisation actuelle à sa stratégie de développement avec notamment pour objectif l'installation de systèmes de télégestion des équipements de production d'énergie d'origine renouvelable et la mise en place de suivi énergétique. Le SyMEnergie05 s'est rapproché du SIEL-TE Loire pour l'accompagner dans la mise en place opérationnelle.

Dans ce cadre, le SIEL-TE sera chargé d'accompagner les équipes du SYMEnergie05 pour remplacer l'installation GTC du centre aquatique de MONTGENEVRE, mettre en place un bus de terrain et des protocoles de communications associés. Créer un système de management de l'énergie ; créer un réseau local LORAWAN WIT sur la commune avec intégration des capteurs existants ; Réaliser un cahier des charges de travaux d'économie d'énergie (optimisation hydraulique...) ; réaliser une étude d'opportunité de mise en place d'un contrat de performance énergétique sur le bâtiment ; mettre en place une télégestion avec contrôle d'accès sur le bâtiment Office de Loisirs de la commune de MONTGENEVRE ; étendre le réseau LORAWAN de la commune et de la station de sports d'hiver des ORRES, déployé sur serveur LORAWAN WIT ; intégrer les données des capteurs dans la supervision du syndicat SYMEnergie05 et déployer une application téléphonique de remontées de données de type SYNAPPS. Le SyMEnergie05 rémunère le SIEL-TE sur la base annuelle de 10 jours d'expert, au tarif journalier fixé au tableau des contributions.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention entre le SIEL-TE Loire et le SyMEnergie05 ; autorisent Madame la Présidente à finaliser toutes discussions utiles avec le SyMEnergie05, et autorisent Madame la Présidente à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir.

13. - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN SDIRVE*

M. BONADA, Vice-Président, explique que le SIEL-TE, dans le cadre de la compétence optionnelle Bornes de recharges, a la possibilité d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (appelé « SDIRVE »). Ce schéma directeur définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit. Afin de proposer un cadre et assurer une cohérence dans le développement des bornes de recharge ouvertes au public (publiques et privées) sur le territoire dans les années à venir, le SYANE propose de réaliser sur son territoire un tel Schéma Directeur. D'autres établissements publics et Collectivités voisins se sont engagés dans la réalisation de schémas similaires. Afin d'assurer une cohérence avec les schémas directeurs des territoires voisins, une meilleure lisibilité de la recharge sur une échelle territoriale large et de mutualiser une méthodologie, des démarches et des retours d'expérience, il est proposé de constituer un groupement de commande pour l'élaboration de tels SDIRVE, le SYANE serait coordinateur de ce groupement.

La convention constitutive de groupement de commandes précise notamment les missions respectives du coordonnateur et des membres du groupement et les modalités d'adhésion et de retrait des membres pour ce groupement.

M. PICARD, demande si avec une même carte il sera possible de recharger les batteries.

M. BONADA répond qu'il sera possible d'utiliser la même carte y compris sur 60 000 points en Europe.

Mme la Présidente informe qu'une réunion a eu lieu avec les syndicats de TEARA à ce sujet. Ces schémas directeurs sont imposés pour toute autorité organisatrice de la gestion de l'installation de recharge de véhicules électriques et hybrides. Ils s'inscrivent dans la loi climat et résilience avec des obligations de développer l'électrique rapidement. Ce schéma directeur va intégrer l'espace public et privé. Le groupement de commandes permettra d'avoir un schéma directeur cohérent entre tous les territoires concernés. Il va ensuite se décliner par territoire, au niveau de chaque autorité organisatrice.

Mme la Présidente émet la possibilité pour St Etienne Métropole de collaborer avec le SIEL-TE.

Mme FAYOLLE prend note de cette information. Elle souhaite avoir des informations relatives à l'élaboration de ce schéma et une prise de contact au niveau des services.

M. BONADA, précise que ce schéma s'inscrit dans le cadre des 100 000 bornes à installer avant 2023.

M. CAPITAN demande comment sont réparties les dépenses au niveau du groupement.

M. BONADA, explique que les montants sont répartis en fonction des droits individuels de chaque membre, l'ordre de grandeur étant de 60 000 € pour le SIEL-TE. De plus chaque membre versera une participation financière de 3000€ au SYANE, correspondant aux différents frais supportés par le coordonnateur.

Mme la Présidente ajoute que le schéma directeur va permettre de bénéficier jusqu'à fin 2025, d'un taux de réfaction qui peut atteindre 75 % sur le raccordement au réseau électrique des bornes prévues dans le schéma.

Il y a aussi une incitation à contractualiser avant la fin de l'année avec une aide de la Banque des Territoires jusqu'à 80 %.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration de schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public ; autorisent l'adhésion du SIEL-TE au dit groupement de commandes pour l'élaboration de schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public ; désignent M. Henri BONADA, membre de la Commission d'Appel d'Offres pour représenter le SIEL-TE si cela s'avère nécessaire et autorisent Madame la Présidente à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.

II. INFORMATIONS GENERALES

a) ORIENTATIONS STRATEGIQUES – PROGRAMME DE TRAVAIL

Mme la Présidente annonce que le SIEL-TE a entrepris de rédiger une nouvelle feuille de route à partir des orientations stratégiques exprimées et partagées par les élus des territoires. Pour l'assister dans cette démarche participative, le Syndicat est accompagné par le Cabinet « AUXILIA Conseil en Transition ».

La méthode de travail proposée se décline en trois phases. Elle vise à livrer au Comité syndical de février 2022 les axes stratégiques portés par le SIEL-TE.

La première phase se décompose en trois étapes.

La première étape permettra d'écouter les acteurs qui constituent les forces vives du SIEL-TE et d'exprimer « le territoire du projet ». Les délégués ont été interrogés fin août 2021, via un questionnaire en ligne, afin de recenser leurs besoins et connaître leur perception du Syndicat.

La deuxième étape correspond à un séminaire avec les agents en septembre. Les agents du SIEL-TE ont pu s'exprimer sur les atouts/faiblesses/opportunités/menaces de l'organisation actuelle et sur les pratiques professionnelles. Ce diagnostic sera le socle du projet d'administration qui découlera du projet politique.

Pour la troisième étape, le Cabinet AUXILIA a réuni en septembre les représentants des territoires dans cinq « groupes qualité » de 20 personnes au maximum. Ceux-ci visent à faire exprimer la vision des communes, des EPCI et des Syndicats concernant leurs projets de transition énergétique et numérique du territoire, leur représentation du SIEL-TE, leurs attentes par rapport au Syndicat.

La seconde phase permettra de saisir et d'explorer les nouveaux enjeux, les acteurs et les outils concernant le développement des énergies renouvelables, les mobilités non carbonées, la mise en place de territoires intelligents. Ce temps d'acculturation pédagogique, d'échanges guidés et de premières projections souhaitables autour des orientations stratégiques permettra de construire l'ossature du projet politique du SIEL TE. Les axes stratégiques seront évalués et priorisés. Un travail en ateliers (21 membres du Bureau) et en séminaires (35 membres du Bureau) s'organiseront de fin septembre à décembre 2021.

La troisième phase est celle de la finalisation du projet et de la validation politique. Une note finale sera rédigée sous la forme d'un document pédagogique qui présentera les orientations stratégiques répondant aux exigences de partage avec les acteurs du territoire et autres partenaires. Ce support de communication interne et externe traduira le projet de gouvernance du Syndicat qui sera soumis au Comité syndical de février 2022.

b) BILAN D'ACTIVITES AU 31 JUILLET 2021

M. CHAVANNE, Vice-Président, explique que l'année 2021 est marquée par plusieurs situations contextuelles qui rendent complexe la prospective d'activité jusqu'en fin d'année au vu des budgets votés. Toutefois, il ressort une année très significative d'augmentation d'activité.

L'activité de 2020 a été en baisse de -17 % par rapport à la moyenne des années antérieures. Les différents Plans de relance, dont celui du SIEL-TE, mis en place depuis le début de l'année 2021, entraînent un accroissement fort de l'activité. Par ailleurs, le SIEL-TE a obtenu, en fin d'année 2020, une aide complémentaire du FACE de 2 387 000 € HT pour des travaux liés aux intempéries de 2019 dont les commandes doivent se concrétiser dès le début d'année 2021. A cela, s'ajoute une aide financière complémentaire du FACE de 1 150 000 € HT dans le cadre du Plan de relance national. Dans le cadre des travaux liés au FACE, les travaux coordonnés entraînent une augmentation de l'activité avec les adhérents qui profitent de ces opérations pour engager des chantiers connexes (éclairage public, dissimulation...). Ainsi, l'impact travaux 2021 de ces aides complémentaires est de 5 300 000 € TTC. En effet, les aides du FACE correspondent à 80 % du montant HT de l'opération. A noter que la charge restante de 20 % est supportée par le SIEL-TE. Cette situation conduit à une charge financière du SIEL-TE de 884 000 € HT sur 4 ans. Ainsi, l'activité pour la fin de l'année est de 6.4 M€ TTC à engager. Le Comité syndical a budgété au budget principal 14 M€ TTC alors que la prospective, d'ici la fin de l'année, est de 19.4 M€ en fin d'année, soit un écart 5.4 M€. Afin de répondre à l'ensemble des projets, il pourra être nécessaire de proposer au prochain Comité syndical de décembre 2021, une décision modificative de 5.4 M€ en dépenses et 3.5 M€ en recettes, maximum.

Il ressort aussi une activité exceptionnelle en éclairage public. Le Comité syndical a budgété 7.1 M€ TTC en février 2021. La dotation 2021 est arrivée à son maximum et à ce jour, il y a 800 K€ de projets délibérés par les adhérents en attente d'engagement opérationnel. L'hypothèse de l'activité en fin d'année 2021 serait de 10 M€ TTC dont 6 M€ de contribution communale. L'impact budgétaire du changement de taux des aides du Bureau du SIEL-TE du 29 mars serait de 1 M€ pour 500 K€ prévus. Afin de répondre à l'ensemble des projets, il pourra être nécessaire de proposer au prochain Comité syndical une décision modificative de 3 M€ en dépenses et 2 M€ en recettes, maximum.

Mme la Présidente expose aux membres du Bureau la possibilité d'engager les dépenses et de régulariser avec les décisions modificatives qui seront soumises au Comité de décembre 2021. En parallèle, les services du SIEL-TE sont en train d'étudier la possibilité de faire des autorisations de programme et crédits de paiement, mais étant donné la multiplicité des opérations cela risque de ne pas être simple.

M. CAPITAN trouve intéressant de profiter du plan de relance pour pouvoir optimiser les dépenses, mais demande s'il n'y a pas un risque d'effet d'aubaine et à quel moment le SIEL-TE envisage de revenir aux taux de financement antérieurs.

M. CHAVANNE indique que les nouveaux taux ont été actés pour les opérations engagées en 2021 et 2022.

M. TISSOT remarque qu'il avait noté la date du 31 mars 2023.

M. CHAVANNE explique que budgétairement ce sont les engagements réalisés en 2021 et 2022.

M. SIMONE considère qu'il faudrait lever l'ambiguïté sur la date de fin et qu'une information devrait être apportée au Comité syndical afin que les communes ne soient pas prises au dépourvu.

M. CAPITAN souligne qu'il convient de s'intéresser à une activité moins historique mais non moins importante du SIEL-TE c'est à dire le THD car aujourd'hui on est dans l'incertitude sur l'avenir. Il faut être extrêmement prudent sur le calendrier effectif et la capacité financière du SIEL-TE.

M. TISSOT comprend qu'il y a des contraintes budgétaires mais insiste sur le fait de clarifier les dates très rapidement aux communes entre le 31 décembre 2022 et le 31 mars 2023.

M. CHAVANNE est d'accord et indique qu'il faudra bien mettre fin à ces taux exceptionnels et revenir à la situation antérieure pour éviter une « inflation budgétaire ». Il ajoute qu'il convient d'admettre, pour l'éclairage public, que ces opérations ont pour effet d'engager des investissements favorables aux entreprises et à l'activité économique mais aussi aux communes par les économies qu'elles génèrent.

M. GOUBY souligne que l'on est qu'au début de l'opération et se demande s'il n'y a pas un effet de démarrage fort. Il faut mesurer cet effet dans le temps et être à l'écoute de ce qui se passe, il faut vérifier que la réponse forte au début ne sera pas suivie d'une diminution progressive.

*Mme la Présidente ajoute qu'il faudra bien anticiper sur le budget prochain, la suite du Plan de relance.
M. CHAVANNE explique qu'il y a peut-être des communes, comme c'est le cas pour St Jean Bonnefonds, qui ont déjà mobilisé un montant pour 2021 et un autre pour 2022.*

c) PROBLEMES D'APPROVISIONNEMENT EN MATERIEL SUITE A LA CRISE SANITAIRE

Mme la Présidente informe que TEARA a rencontré le SERCE (Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique) qui leur a fait part de leurs inquiétudes sur les difficultés d'approvisionnement en matières premières et qui commencent à poser des problèmes de livraison des transformateurs HTA/BT neufs, ainsi que du matériel EP (luminaires, mâts...) et numérique.

Des retards et reports de chantiers, sous MOA ENEDIS et SIEL-TE, sont donc à craindre dans les prochains mois.

Le service REC va donc devoir gérer les priorités en fonction des dossiers, et informer les communes concernées notamment pour les dossiers de mises en valeur EP susceptibles d'être impactés. Le responsable du service va rencontrer les fabricants de poste de transformation et d'éclairage public pour faire un point de la situation.

Suite à ces rencontres, il est envisagé de communiquer auprès des adhérents pour expliquer ces difficultés : articles dans « plein SIEL » et sur le site du SIEL-TE. Il est également prévu de sensibiliser la Préfecture dans le cadre de son rôle d'accompagnatrice pour la reprise de l'activité économique suite à la crise sanitaire. Enfin, cette problématique sera évoquée dans le cadre des prochaines réunions de Directeurs des Syndicats de TEARA.

d) STATUT « ZONE FIBREE » COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Mme la Présidente indique que le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Forez Est a délibéré en mai 2021, le SIEL-TE Loire va porter la demande d'obtention du statut de « zone fibrée » sur son territoire. La demande du statut « zone fibrée » portera ainsi sur 42 communes, bénéficiant au 19/08/2021 de 36 453 prises déployées. La demande du statut se fera conjointement avec l'exploitant du réseau.

III. QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente rappelle la tenue du Salon TEEP, le 22 et 23 septembre 2021 et expose le programme.

M. GANDILHON précise que le salon n'est pas réservé qu'aux délégués mais à l'ensemble des élus et services des collectivités.

Mme la Présidente annonce l'Université d'été du THD, les 6 et 7 octobre 2021 qui est un évènement national co-organisé avec l'AVICCA, INFRANUM, le Département de la Loire, St Etienne Métropole, la Ville de St Etienne et la Région AuRA.

M. PICARD, constate que le NRO est souvent ouvert et demande s'il est possible que les communes soient dotées d'une clé afin de pouvoir le verrouiller et éviter les dégradations.

Mme la Présidente signale que des rencontres avec les EPCI et THD42 Exploitation sont en cours et que ce point est déjà remonté. Le délégataire va mettre en place des solutions pour pallier à ces problèmes et la demande d'avoir des clés a bien été transmise à THD42 Exploitation.

M. PICARD, indique que sa commune a déposé un dossier sur une fibre entre le NRO et la Mairie et interroge sur la suite de la procédure.

Mme la Présidente explique qu'il y a encore quelques réunions de travail au sujet de la construction des GFU, les négociations sont toujours en cours.

M. SIMONE indique que la prochaine CCPE se réunit le 11 octobre 2021, il rappelle qu'il s'agit d'une instance paritaire avec les représentants des EPCI et que pour cette séance est prévue la participation de l'Etat. (Date décalée au 29 novembre 2021)

Mme la Présidente constate la fin des débats et lève la séance à onze heures quinze. Elle indique que le prochain Bureau se tiendra le 8 novembre 2021 à Saint-Priest-en-Jarez.